

Etrangères en Suisse

Autor(en): **A.M.L. / Weid, Bernadette von der**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **66 (1978)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275165>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Etrangères en Suisse

Elles sont 400 000. Elles rencontrent d'immenses difficultés de toutes sortes que souvent nous ne soupçonnons pas. C'est pourquoi une journée d'étude a été organisée le 21 janvier à Lausanne par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises, à l'instigation de la Commission fédérale consultative pour les problèmes des étrangers (CFE) et de l'Alliance de sociétés féminines suisses. Et nous étions près de 200 pour tenter de regarder ces problèmes en face et surtout de trouver quelques solutions concrètes.

Dialogue et solidarité

Comme l'ont rappelé Jacqueline Berenstein-Wavre, présidente de l'Alliance et Françoise Champoud, présidente du Centre de liaison vaudois, dialogue et solidarité devaient être les thèmes de cette journée.

Répartis en plusieurs groupes de travail, animé chacun par une Suisse et une étrangère, les participants ont abordé les thèmes suivants: enfants et travail scolaire; femmes et travail; femmes et sociétés; fossé entre les générations à cause des cultures différentes; les lois fédérales sur les étrangers et le regroupement familial; sur le droit d'asile.

Il y avait en Suisse, à fin 1977, 400 000 étrangères, dont les 3/4 provenaient de pays méditerranéens. Sur ces 400 000 femmes, 47 % sont des

manière dont la législation suisse et leur commission tentent de résoudre les difficultés qui se posent. Il est évident que lorsqu'un pays de 6 millions d'habitants essaie d'assimiler près d'un sixième de non-Suisse, il faut de part et d'autre un effort de compréhension. Or notre caractéristique nationale n'est pas l'hospitalité et l'ouverture vers les autres. (Max Frisch n'a-t-il pas dit que «les montagnes limitent l'horizon?».) Notre caractère est certes moins expansif et généreux que les méditerranéens plus communautaires et grégaires.

Travaux de groupes

Dans les groupes de travail, un réel dialogue a réussi à se faire jour entre femmes de Suisse et étrangères, d'âges et de formations si diverses. Dans un groupe de travail les participantes étaient si fascinées qu'elles mirent plus d'une heure à se présenter et s'expliquer les unes aux autres, ce qui était une façon en valant bien une autre d'établir une solidarité. Sur de grandes feuilles de papier épinglées aux murs, les animatrices jetaient des propositions à mesure qu'elles se formulaient à travers les expériences personnelles: lieu de rencontres pour étrangères afin de leur donner les moyens de s'organiser elles-mêmes, cours de français ou d'allemand leur permettant de s'adapter plus rapidement à ce nouveau pays, etc.

grave ambivalence familiale, nécessité de rattachement aux racines et traditions familiales, et adaptation à de nouvelles mœurs.

Diverses solutions ont été proposées, les plus positives étant le regroupement des étrangers et de leurs familles par la mise à disposition de locaux, les rencontres favorisées au niveau du quartier ou de l'immeuble, l'échange de cours de langue et de cultures d'origine (sans exception la cuisine), la valorisation des enfants par une meilleure information des enseignants auprès de l'Instruction publique.

A.M. L. - B. vd W.



Cette jeune femme est de nationalité grecque.

Photo ILO

Du groupe des femmes étrangères ayant épousé des Suisses

Le petit noyau de femmes étrangères ayant épousé des Suisses a longtemps hésité à former un groupe, leurs problèmes leur paraissant mineurs comparés à ceux rencontrés par les réfugiées et les immigrées. Cependant, au gré de discussions entre Allemandes, Françaises, Belges, Grecques, Américaines, Anglaises et Italiennes, après avoir lu «Le Passage des Alpes» (De Noël, Paris), de Marghe Bonn-Peyla, Italienne de Turin ayant épousé un Suisse et vivant à Lausanne depuis plusieurs années déjà, il nous est apparu que presque toutes, à des degrés divers, ont eu de la peine à s'intégrer, à être admises dans la société de notre pays. Si leurs problèmes sont effectivement moins graves que ceux vécus par les apatrides ou les immigrées, dont elles se sentent d'ailleurs parfaitement solidaires, ils n'en existent pas moins. Essayons de les cerner:

Travail

Au contraire des femmes manuelles, toujours recherchées, les femmes ayant obtenu certains diplômes dans leur pays d'origine se retrouvent chez nous avec ce même diplôme devenu non valide. Si elles désirent exercer leur profession, les voici dans l'obligation souvent de refaire un diplôme suisse. Il existe dans quelques secteurs des possibilités de raccourcement. Mais encore faut-il que les intéressées soient informées sur cet aspect des choses.

Mariage-famille

Le mariage d'un Suisse avec une étrangère est ressenti diversement. Des difficultés peuvent survenir si les conjoints sont de races et de religions différentes, par exemple. Tout est plus facile s'il s'agit d'une union «avantaguse» socialement et matériellement parlant... Quoi qu'on puisse dire, lorsqu'on se marie, on épouse toujours, peu ou prou, la famille du conjoint, et les ennuis qu'on peut rencontrer sont d'ordre personnel et existent sous toutes les latitudes.

La langue

La méconnaissance de la langue parlée du pays où l'on va vivre joue un grand rôle. On ne pardonne pas à chacune son exotisme... Il faut donc encourager les femmes à apprendre nos langues afin qu'elles communiquent plus aisément, plus rapidement aussi avec les autochtones.

Relations sociales

Elles dépendent beaucoup du milieu social auquel on appartient. Mais il semble que les femmes étrangères ayant épousé des Suisses ne trouvent pas aisément la communication avec d'autres familles indigènes. Elles font souvent le premier pas, invitent, mais on ne rend pas l'invitation. Indifférence, manque de simplicité? Evitons la surenchère dans ce domaine et recevons davantage avec notre cœur qu'en voulant mettre à tout prix «les petits plats dans les grands»...

Sur le plan pratique

Etre averties, dès qu'elles s'installent dans une commune, de tout ce qui pourrait leur être utile et faciliter leur intégration. Une publication de toutes les adresses utiles à connaître serait la bienvenue. Participer à des rencontres avec des femmes indigènes afin que tombent peu à peu les barrières psychologiques pouvant les éloigner les unes des autres. Que le fameux passeport suisse, si convoité, indique à côté de celui de leur mari, leur nom de famille et celui de leur pays, car elles n'ont aucune honte de leur origine. Qu'en se rendant à l'état-civil pour la publication des bans de leur futur mariage, elles soient exactement informées de leurs droits (droit matrimonial et de famille en particulier). Que si le mariage a lieu dans leur pays, elles le soient par le truchement de l'ambassade ou du consulat. Qu'une étude approfondie concernant l'équivalence des diplômes soit entreprise. Que soit facilitée l'obtention du permis de séjour des enfants étrangers non majeurs qui voudraient poursuivre leurs études ou leur apprentissage en Suisse, alors que leurs parents désirent rentrer dans leur patrie. Que la mère suisse ayant épousé un étranger et qui désire que son enfant soit Suisse fasse les demandes nécessaires dans les délais prescrits, etc., etc.

Sur le plan général

Que soient évités, partout, un nationalisme et un chauvinisme outranciers. Que chacun et chacune fasse un effort afin de demeurer tolérant et ouvert à autrui. Que toutes les femmes du monde, dont on sait qu'elles ont un rôle à jouer pour l'installation d'une paix universelle durable apprennent à vivre ensemble. Ce sera un enrichissement pour chacune d'entre elles.

M. Kuttel



Maria est Yougoslave.

Photo ILO

femmes mariées et le 60 % d'entre elles occupent un emploi salarié, tandis que chez les Suissesses mariées, 29 % seulement travaillent au dehors. Parmi les célibataires, 83 % des étrangères et 76 % des Suissesses exercent une activité lucrative.

Les immigrés, ces oubliés...

Les femmes immigrées, «oubliées» de l'opinion publique, rencontrent de très gros problèmes d'adaptation à un milieu où, dans la règle, elles finiront par demeurer bien plus longtemps qu'elles ne l'escomptaient au moment de leur entrée en Suisse. Ce qui ne les incite pas particulièrement à s'insérer dans la vie sociale de notre pays, d'autant plus que la majorité d'entre elles, obligées de travailler au dehors et de s'occuper ensuite du ménage et des enfants, n'ont matériellement plus de temps ni d'énergie pour autre chose.

A côté des immigrées, d'autres catégories d'étrangères rencontrent leurs difficultés spécifiques.

Les réfugiées, autre aspect social et humain

Les réfugiées d'Europe orientale et centrale, regroupées à présent dans une association qui revendique un statut plus précis du réfugié, de même que les réfugiées latino-américaines, qui arrivent au compte-gouttes depuis 1973, attirent, les unes et les autres, l'attention sur le fait qu'elles n'ont pas pu choisir leur pays d'accueil, qui est d'ailleurs toujours un pays dont elles ignorent à peu près tout, où elles occupent des emplois bien inférieurs à leur formation souvent très qualifiée.

Le point de vue de nos autorités

MM. Rolf Raschein, juge fédéral, et Hildebert Heinzmann tous deux représentants de la CFE ont évoqué la

Nos problèmes sont les mêmes

Voilà une conclusion à laquelle étrangères et Suissesses sont arrivées d'elles-mêmes: il faudrait pour les unes et les autres: de meilleures assurances sociales, des crèches beaucoup plus nombreuses, des possibilités de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des femmes, la possibilité d'adhérer à un syndicat sans se faire qualifier automatiquement de dangereuses extrémistes.

Et le statut de saisonnier?

Enfin, de tous les groupes est monté le même désir de voir abolir le statut de saisonnier, statut inhumain qui sépare les familles et condamne à la solitude tant de travailleurs.

Un dialogue a commencé à Lausanne, certains groupes ont échangé leurs adresses, femmes suisses et étrangères vont se revoir et travailler ensemble à mieux se comprendre, à réaliser que sous le toit d'un même immeuble peuvent cohabiter des façons de vivre si différentes et toutes dignes d'intérêt.

Fossé entre les générations; les deux cultures

Ce thème de réflexion a suscité un vif intérêt au sein du groupe de travail, où plusieurs femmes suisses ont réévalué combien il est difficile à des familles étrangères, de voir leurs enfants parler entre eux une langue qui n'est pas celle de leurs parents, et avoir un système de références et de traditions différents.

Lorsque les parents sont des émigrés politiques n'ayant pas choisi leur terre d'asile, le problème devient plus grave encore, car les parents ne vivent «qu'en attendant», alors que les enfants sont tentés de s'identifier à une nouvelle forme d'existence. D'ou

FAITES LIRE FEMMES SUISSES

Je désire:

- m'abonner à FEMMES SUISSES (Fr. 20.—)
- recevoir 3 numéros d'essai
- offrir un abonnement-cadeau à:

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Pour envoi du bulletin de versement:

Nom _____

Adresse _____

A adresser à

Claudine Richoz, Vélodrome 9, 1205 Genève.